Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 11 (1873)
Heft: 6

Artikel: Le corps de ballet
Autor: L.M.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-182224

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Onzième année. N° 6. Samedi 8 Février 1873.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; —ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois.* — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, 8 Février 1873.

Nous informons nos abonnés qu'ensuite de mesures prises, le **Conteur** sera désormais mis à la poste assez tôt dans la journée du samedi pour qu'il leur soit distribué à tous le **Dimanche.**

Nous prions instamment ceux qui ne le recevraient pas ce jour-là de nous en prévenir, afin que nous puissions adresser nos réclamations à qui de droit.

Le Corps de ballet.

Il est un homme peut-être trop ignoré, et dont nous n'apprécions pas assez les bons services ; c'est celui qui, tous les jours et par tous les temps, enlève péniblement la boue ou la neige de nos rues et de nos places publiques où nous nous promenons le pied léger. Notez bien que cet homme fait notre besogne à nous autres Lausannois. Voyez à Paris : d'après une ordonnance de police très ancienne, tous les propriétaires ou locataires dont l'habitation borde la voie publique sont tenus de balayer ou de faire balayer jusqu'au milieu de la chaussée. Ce travail doit être terminé à 7 heures du matin, dès le 1er avril jusqu'au 1er octobre, et à 8 heures dans les autres mois de l'année.

A Lausanne, véritable pays de Cocagne, aucune obligation de ce genre : l'autorité municipale, toujour vigilante et paternelle pour ses administrés, balaie devant chez eux. Vingt hommes, formant le corps de ballet, sont affectés à ce service, sous la direction d'un chef ou piqueur, qui les mène militairement.

Il est beau de voir arriver à la tâche ces travailleurs armés d'un long pinceau. Le rendez-vous a lieu derrière l'Hôtel-de-Ville, à 6 heures du matin, en hiver, et à 5 heures, en été. Là, placés sur deux rangs, ils forment le cercle et prennent connaissance de l'ordre du jour ; puis, la colonne rompue se divise en trois brigades, dirigées sur les trois grandes circonscriptions de balayage de la capitale, dont la première comprend *St-François*, le *Chêne, Pépinet, St-Laurent*, le *Grand-St-Jean*, etc.; la seconde, le *Pont*, la *rue du Pré, Martheray*, la *Cheneau-de-Bourg*, etc. ; et la troisième, qui comprend la *Palud*, la *Mercerie*, la *Cité* et la *Riponne*.

Le chef du corps fait régulièrement sa tournée dans ces différents quartiers pour s'assurer de la bonne marche du travail et de la discipline de l'armée. — A la nuit tombante, tous ses hommes reviennent au quartier général pour y déposer les ustensiles du métier ; puis on voit ces pauvres diables, harassés de fatigue et traînant leurs sabots, s'en aller qui au fond du *Rôtillon*, qui au *Pas-des-Anes* ou dans quelque autre ruelle obscure, pour retrouver la famille logée dans la mansarde étroite, et manger une maigre soupe.

Passer ainsi sa vie à pousser devant soi les immondices d'autrui, les restes de nos cuisines, toutes les saletés que laisse après lui le mouvement humain, quelle triste mission !...

Et dans ces tas de débris, quelle variété de formes, de teintes et d'odeurs, qui, pour le pauvre balayeur, deviennent trop souvent le sujet d'amères réflexions. L'écorce d'une orange ou d'un citron, qui a donné au punch enivrant son parfum, ne lui rappelle-t-elle pas quelque joyeuse fête dans un monde où il n'aura jamais accès, quelque bal où le luxe étale ses prodigalités, tandis que tant de gens manquent du nécessaire ?...

Le cou d'une bouteille de Champagne encore cravaté de papier de plomb, et qui sonne en roulant vers le bord du trottoir, n'a-t-il pas été le témoin de quelque somptueux festin ? ne lui fait-il pas entendre, avec une perfide et cruelle malice, le glouglou du liquide mousseux dans les longs verres de cristal que ses lèvres n'ont jamais approché ?...

Les restes d'une cuisse de poulet, tombant à ses pieds avec les balayures du café Morand ou de la cuisine Pomaret, ne le transportent-ils pas en imagination au milieu d'un gai repas de fiançailles ou d'un déjeuner de notre jeunesse dorée ?...

Pour cet homme qui boit à la fontaine, et qui peut à peine s'accorder une fois par semaine la viande salée d'Amérique, toutes ces choses ne lui fournissent-elles pas l'occasion d'établir sans cesse un contraste frappant entre sa position sociale et celle des personnes devant la porte desquelles il traîne son balai ?...

Ce n'est pas tout. Quand ces restes de victuaille, mélangés de boue et de poussière, ont été recueillis par le tombereau pour s'entasser en Sebeillon, il faut encore qu'il ajoute aux humiliantes obligations de son travail celle d'aller faire le triage de ces tas d'immondices, d'en séparer les pierres, les tessons de bouteilles et autres débris, au milieu des vapeurs nauséabondes et malsaines qui s'échap-

pent des matières animales ou végétales en fermentation.

Le balayeur de Lausanne reçoit deux francs vingt centimes par jour.

Les avantages attachés à cet emploi consistent en une gratification qu'il reçoit au nouvel-an des personnes chez lesquelles il va chercher la caisse de balayures pour la vider dans le tombereau, la dignité de quelques cuisinières ne pouvant accepter ce travail.

Une des plus sévères punitions qu'on puisse infliger au balayeur qui a manqué à son devoir est celle qui consiste à le changer de quartier vers la fin de décembre, et de le priver ainsi de ses étrennes. Une pareille punition lui tient tellement au cœur qu'il ne l'oublie pas de toute l'année, pendant laquelle il ne cesse de maugréer contre son chef.

Outre les étrennes dont nous venons de parler, il est une bonne aubaine pour les hommes qui sont chargés de balayer le quartier de la Madelaine. Depuis près de 40 ans, et suivant un usage dont nous n'avons pu connaître l'origine, un propriétaire leur fait distribuer chaque dimanche matin un petit verre de bonne liqueur. Au moment où le domestique apparaît sur le seuil avec sa bouteille, on voit accourir de différents côtés tous les intéressés, alertes et légers comme les habitants d'une basse-cour à la vue du grain qu'on leur jette.

Cette généreuse distribution se faisant toujours à la même heure, si parfois la besogne du quartier paraît vouloir être achevée trop tôt, il est très curieux de voir nos balayeurs traîner lentement leur balai et le passer à deux ou trois reprises au même endroit. C'est à ne pas trouver un brin de poussière après eux !

Malheur au piqueur qui oserait les envoyer dans un autre quartier à ce moment-là ! Il entendrait de singulières bénédictions.

Il faut bien, après tout, que le balayeur ait ses petites joies et ses petites faveurs ; sa tâche est assez ingrate.

Il y en a quelques-uns qui comptent vingt ans de service dans le corps de ballet ; ils ne portent pas de chevrons comme le soldat, mais on les distingue à un manche de balai très soigné, garni à son extrémité d'une virole de métal toujours polie et brillante. Telle est la tradition.

Les porteurs de virole sont heureusement peu nombreux, car ils ont généralement l'humeur noire et chagrine ; ce sont de vieux grognards qui vous font volontiers une éclaboussure contre le pantalon si vous venez à les entraver en passant. Mais chacun ayant quelque chose à balayer devant chez soi, il faut savoir les supporter. L. M.

Payerne, le 31 janvier 1873.

Monsieur le rédacteur,

En ma qualité d'ancien abonné du *Conteur vaudois*, que je lis toujours avec beaucoup d'intérêt, je prends la liberté de venir solliciter, pour la première fois, une petite place dans vos colonnes. Je suis un simple tailleur d'habits, et, comme tous les artisans qu'un travail assidu retient dans l'atelier, je réfléchis, je médite et j'observe. Assis sur ma table de travail, j'ai en face de moi une petite volière où logent mes hôtes favoris, dont je veux vous raconter la vie politique, qui, vous serez forcé d'en convenir, ressemble beaucoup à celle des hommes, au point de vue de l'égoïsme.

Les premiers habitants de ma volière furent deux merles. Ils étaient heureux ; toute la journée ils chantaient.

Hélas ! tout a une fin dans ce monde, même le bonheur des oiseaux. Un jour, l'un de mes voisins m'apporta deux geais en bas âge. Ils étaient épais, lourds et disgracieux ; à peine savaient-ils manger seuls.

L'introduction de ces nouveaux venus dans la cage y causa un grand émoi. De part et d'autre, l'entrevue fut froide, les compliments d'usage pleins de réserve. Lorsque je mis le déjeuner dans l'auget, les merles ne permirent aux intrus d'approcher que lorsqu'ils eurent prélevé les morceaux les plus délicats. Les geais se soumirent sans murmurer. Cependant, leurs forces se développaient chaque jour, et, avec elles, l'assurance et l'audace.

Cette petite république ailée qui, dans le principe, avait été aristocratique, devint peu à peu démocratique ; on vécut dans une union parfaite. Il surgissait bien parfois quelque querelle, mais la brouille durait peu : un coup de bec par-ci, un coup d'aile par-là et tout était arrangé.

Cette bonne entente dura jusqu'au moment où commença le drame de l'amour. Les geais, qui étaient de sexe différent, s'aimèrent ; leur tendresse mutuelle se manifesta par mille signes charmants. Le mâle faisait le beau. La femelle avait des regards pleins de langueur pour son ami. Bientôt ils recherchèrent des brindilles comme pour construire un nid, et je m'empressai de satisfaire à leur désir, en accrochant un petit panier dans la partie supérieure de la cage. Je plaçai en outre, dans le fond de celle-ci, une provision de paille et de duvet.

Aussitôt mes amoureux se mirent à l'œuvre pour construire la petite habitation de leur future famille.

Les merles, eux, ne chantaient plus ; ils considéraient l'œuvre de leurs voisins avec une vague appréhension. Leur instinct ne les trompait point ; ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que leur présence gênait les nouveaux époux.

L'amour aime la sollitude.

Le dénoûment de cette situation fut un crime. Un jour, l'un des merles fut étranglé. L'autre, plus mort que vif, se réfugia dans un coin de la cage. A voir l'attitude triste et méditative de cette pauvre bête, on devinait qu'elle réfléchissait aux moyens de sauver sa vie. Il lui vint une idée lumineuse, celle de rendre quelques services à ses voisins pour s'attirer leur indulgence et leur amitié. Le merle ramassa donc un brin de paille qu'il tendit poliment